

Et si l'eau passait des toilettes à la fourchette?

Alors que l'accès à l'eau est de plus en plus compliqué, réutiliser les eaux usées peut faire partie des pistes pour les irrigants. Une solution qui doit se construire avec d'autres opérateurs.

par Elisabeth Hersand
eh.vienne.rurale@orange.fr

1 000 hectares. C'est la surface de terres irriguées avec des eaux usées, en France. C'est donc peu, mais les sécheresses successives incitent de plus en plus d'agriculteurs, mais aussi de collectivités ou entreprises à se pencher sur cette solution. Car pour mettre en place un tel système, il faut bien sûr que l'eau usée ait une utilité toute l'année, et pas uniquement durant la période estivale. « C'est toujours un projet de territoire » explique Nicolas Condom. Cet ingénieur travaille depuis 25 ans dans le domaine industriel, notamment sur la réutilisation des eaux non conventionnelles et sur la gestion des eaux et des sols salés, et est reconnu au niveau international. En 2014, il a créé Ecofilae, pour épauler les professionnels dans cette voie. « L'eau usée peut venir de différents secteurs: les eaux usées traitées par les collectivités, mais aussi des industriels, qui ont par exemple des effluents organiques, des structures récréatives, comme des golfs ou des centres de loisirs aquatiques, ou dans des environnements urbains, des immeubles d'habitation par exemple ». Nicolas Condom explique que selon le



Nicolas Condom travaille depuis plus de 10 ans à développer le ré-emploi des eaux usées, notamment en irrigation.

type d'eaux usées dont il s'agit, les usages possibles sont différents. « Quand les eaux sont très contaminées par des produits chimiques, on pourrait croire que ce n'est pas réutilisable en irrigation. Mais certaines plantes, que l'on souhaite utiliser en bio énergie peuvent largement s'y adapter ». C'est le cas notamment du miscanthus. Les eaux usées des stations d'épuration peuvent, elles, être assez facilement utilisées pour

irriguer. « Après leur passage dans la station d'épuration, le carbone et l'azote ont déjà été retirés des eaux usées. On pourrait d'ailleurs dire que c'est dommage, pour l'irrigation.... Mais il faut donc ensuite désinfecter cette eau. Cela peut se faire grâce à des UV, ou avec de l'ajout de chlore. »

Et surtout, il faut vérifier la rentabilité du projet, car ces traitements ont un coût, ainsi que le stockage de cette eau. « Il

faut évidemment stocker, notamment pour vérifier la qualité de l'eau mais aussi car ces eaux usées arrivent en permanence, et pas seulement en période d'irrigation ». Un calcul de rentabilité qui doit être réalisé de façon très précise, car selon la qualité de l'eau et sa composition, certains fertilisants peuvent être remplacés par l'eau elle-même.

Financièrement justement, un accompagnement par les

Dans la Vienne

Nicolas Condom sera présent à l'assemblée générale de l'Adiv, le jeudi 20 février, dans la salle Agora, à Jaunay-Mariigny. À l'issue de l'AG statutaire, qui débutera à 13h, il présentera l'utilisation des eaux usées en irrigation, qu'il propose avec son entreprise Ecofilae.

agences de l'eau peut être réalisé. « Selon les agences, 50% du coût des études peut être pris en charge, et 50% des travaux également ». Des aspects financiers et techniques qu'Ecofilae explique aux agriculteurs et collectivités qu'elle accompagne. Actuellement, une trentaine de projets sont en cours en France, portés pour moitié par des collectivités et des privés. Dans le Poitou-Charentes, des dossiers sont à l'étude à La Rochelle, Royan, et le système fonctionne déjà sur l'Île de Ré (lire en page 17). « Les agriculteurs ont tout intérêt à se mobiliser, pour garder de la valeur ajoutée, mais aussi pour avoir un œil sur la gouvernance de tels projets ». Nicolas Condom précise que ce type de projet est une thématique d'avenir. « Stocker l'eau des rivières, on voit que c'est de moins en moins accepté. L'avantage des eaux usées, c'est que cela permet de remplacer l'usage d'eau qui peut être destinée à la consommation. Mais attention, l'idée n'est pas d'irriguer de nouvelles surfaces. On est bien dans la substitution ».

Votre nouveau
concessionnaire



FRANCE-PIVOTS

LA TERRE, UN PROJET, DE L'EAU

Pour les départements

16 - Est 17 - Sud 79 - Sud 86

DU COURET S.A.R.L.



16330 Vouharte - Tél. 05 45 39 71 07 - www.ducouret.fr - ducouret@ducouret.fr